



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2023-09-23

DECISION DU MAIRE

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT DE LA CAF POUR LES TROIS
STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL DE JEUNES
ENFANTS – CREATION BONUS TERRITOIRE CTG**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF afin d'y intégrer les changements concernant la Prestation de Service des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et la création du Bonus Territoire CTG.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence. Cet avenant concerne les changements en matière de Prestation de Service des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et la création du Bonus Territoire CTG.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 11/10/2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 11/10/2023 à 15h46

REÇU EN PREFECTURE
Le 11/10/2023

Application agréée E-legalite.com